



**Service d'Incendie et de Secours du Département
du Rhône et de la Métropole de Lyon (SDMIS)**

Monsieur le Directeur
du SDMIS du Rhône
17 rue Rabelais
69421 Lyon cedex 03

N/ Réf. : 2022075

Lyon, le 29 aout 2022,

Objet : Valeur faciale des tickets restaurant

Monsieur le Directeur,

Depuis le 22 aout dernier, comme indiqué dans la note de service 2022-056, un nouveau prestataire NEWREST est venu remplacer la société ELIOR afin d'assurer la restauration sur le site du GFOR ainsi que la livraison des plateaux repas.

En préambule, sachez que nos collègues nous indiquent que la qualité est bien au rendez vous.

En revanche le tarif a augmenté pour un repas standard (un plat +3 périphériques) entrainant ainsi une baisse de pouvoir d'achats pour les personnels désireux de bénéficier de la restauration collective.

La dernière augmentation de la valeur faciale du ticket restaurant remonte à l'arrivée de la société ELIOR qui avait entrainé une augmentation du coût des repas.

Suite à ce nouveau changement de prestataire et cette nouvelle augmentation, nous vous demandons la revalorisation du montant des tickets restaurant des agents du SDMIS à hauteur minimum de 9€, ainsi que la variation à 60% de la contribution de l'employeur au financement de ces titres restaurants qui, rappelons-le, peut-être comprise entre 50 et 60% de leur valeur.

Sûr de l'intérêt que vous portez à nos alertes, nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de notre considération distinguée.

Le délégué départemental

Didier DUPIR

Le délégué départemental

Franck CHENAL